



D 2026-054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 5 juin à 19 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le lundi 1^{er} juin 2026,

Présents : Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : Emilie DELEFORGE donne pouvoir à Aurélie DIJOUX, Jessica GRANDHAYE donne pouvoir à Jérôme GINOLLIN, Marc GUILBAUD donne pouvoir à Armelle VULLIEN

Absent : /

Assistent à la réunion : Bernadette TOURNEMEULE

Secrétaire de séance : Armelle VULLIEN

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 8	Votes pour : 11
Nombre de suffrage exprimés : 11	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

Objet : Élection des délégués pour les élections sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Sophie RASSAT, Pascal GINOLLIN, Aurélie DIJOUX et Mathieu SCIASCIA.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

b) Élection du délégué :

La candidature enregistrée : Marc FLEURY.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Marc FLEURY : 11 voix

Marc FLEURY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées : Sophie RASSAT, Pascal GINOLLIN et Mathieu SCIASCIA.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Sophie RASSAT 11 voix
- Pascal GINOLLIN : 11 voix
- Mathieu SCIASCIA : 11 voix

Sophie RASSAT, Pascal GINOLLIN et Mathieu SCIASCIA ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Publié, notifié et transmis en préfecture le

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Marc FLEURY

Armelle VULLIEN

